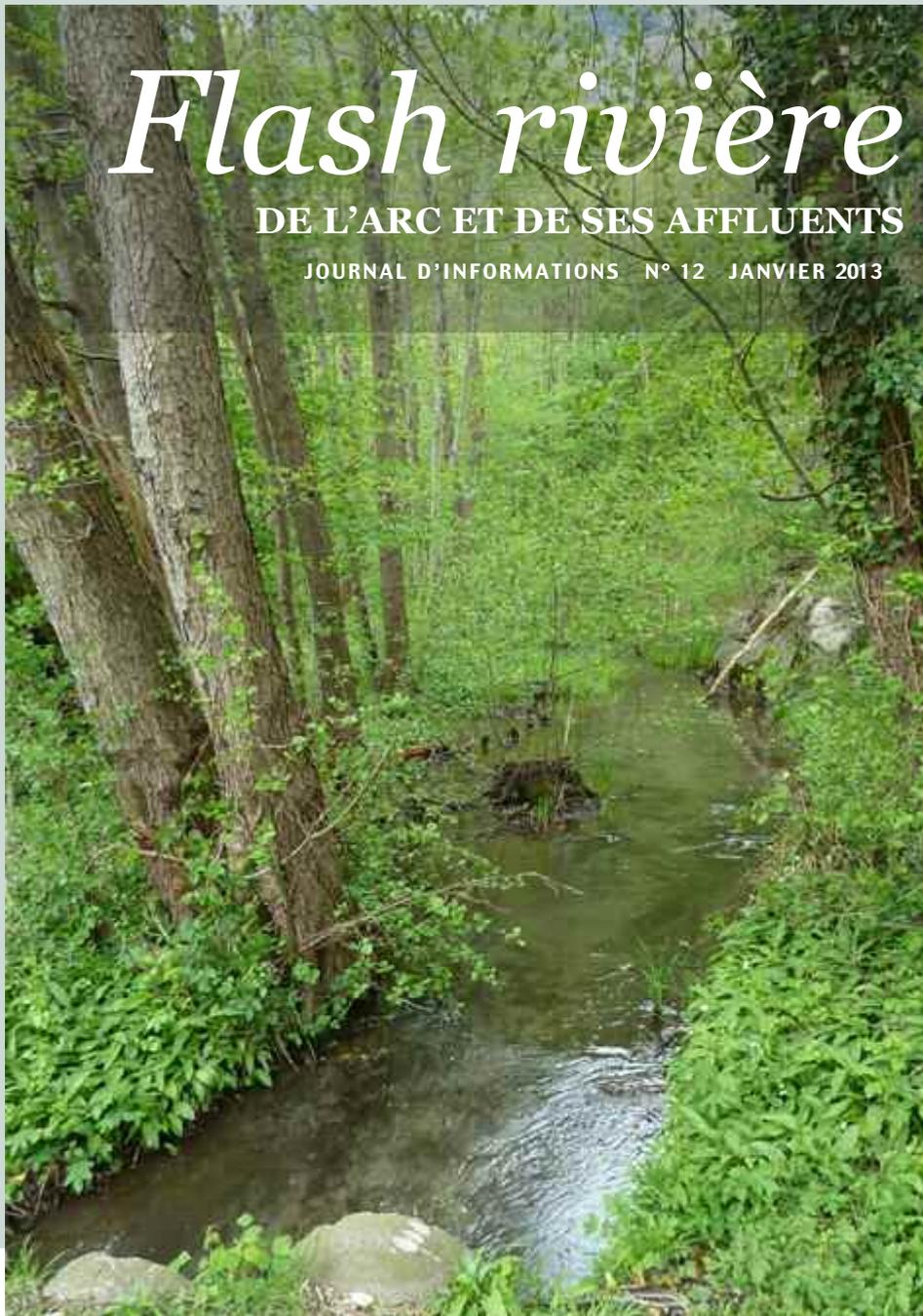


# Flash rivière

DE L'ARC ET DE SES AFFLUENTS

JOURNAL D'INFORMATIONS N° 12 JANVIER 2013



Ruisseau du Pomaray, commune de St Rémy-de-Maurienne

FLASH RIVIÈRE DE L'ARC ET DE SES AFFLUENTS | Publication annuelle réalisée par le Syndicat du Pays de Maurienne.  
Directeur de publication : Yves Durbet | Crédit photos : SPM | Maquette : commeuncollectif.com

EDITO

## Ensemble pour une gestion cohérente de l'eau

Le Syndicat du Pays de Maurienne est engagé depuis plus de 20 ans dans la gestion des milieux aquatiques. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations a succédé au contrat de rivière, permettant aux communes de réaliser des travaux de prévention ou de protection contre les crues. Dans ce cadre, le SPM développe aussi une réflexion plus globale et assure une cohérence des actions à l'échelle du bassin versant de l'Arc.

Aujourd'hui, nous souhaitons être plus efficaces, plus solidaires encore et nous devons répondre à de nouveaux besoins ainsi qu'à une réglementation de plus en plus exigeante. C'est dans ce sens que l'Agence de l'eau, avec l'appui du SPM, a engagé un travail d'analyse du territoire mobilisant l'ensemble des acteurs économiques, institutionnels et associatifs de la vallée. C'est bien ensemble que nous construisons une organisation collective pour une gestion partagée et cohérente de l'eau sur notre territoire.

Cette démarche ne serait complète sans des actions concrètes menées dans la continuité de ces dernières années : un observatoire pour capitaliser et mieux utiliser les informations existantes, une concertation pour un plan de gestion de l'Arc entre



**Yves DURBET**

**Vice-président du SPM  
en charge des rivières  
et de l'environnement,  
Maire d'Hermillon**

Orelle et Pontamafrey (secteur au fonctionnement particulièrement complexe), un suivi du Schéma Régional de Cohérence Écologique qui impactera l'urbanisation des communes... Le SPM accompagne aussi les communes dans la conception de plans de gestion des matériaux pour une meilleure sécurité des personnes et des biens. Il les soutient également dans la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour continuer à doter le territoire des moyens de faire face à des situations de crise.

Je vous laisse découvrir au fil des pages quelques exemples d'actions menées dans notre vallée.

Bonne lecture à tous !



# En cas d'évènement catastrophique, comment s'organise la mairie ?

Avalanches, inondations, chutes de blocs, accidents industriels ou lors du transport de matières dangereuses... autant d'évènements naturels ou technologiques pouvant mettre en danger la population. En cas de crise, le maire a un devoir de sauvegarde envers les personnes présentes sur sa commune. Pour cela, il mobilise une Cellule de Crise Communale, composée d'élus, d'agents communaux et de bénévoles. Ces personnes l'aident pour surveiller l'évolution de la situation, interdire l'accès aux zones dangereuses, faire intervenir des experts, informer la population ou l'alerter pour qu'elle se mette à l'abri, ou encore pour l'héberger provisoirement si nécessaire. La mairie travaille aussi en collaboration étroite avec les services de secours (SDIS, SAMU) et de sécurité (Gendarmerie), ainsi qu'avec le Conseil général. Tous ces services sont suivis et éventuellement coordonnés par la Préfecture.

Pour l'aider dans sa mission, le maire peut s'appuyer sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). C'est une démarche visant à se doter d'outils papiers mais aussi d'outils matériels et organisationnels, pour gagner du temps et être plus efficace dans la gestion des situations de crise. Ce Plan Communal de Sauvegarde est obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention, soit pour plus de 40 communes en Maurienne.

Ces mêmes communes doivent également mettre en place une démarche d'information préventive de la population sur les risques naturels et technologiques, notamment via le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et des réunions publiques.

Pour qu'un PCS devienne opérationnel :

- les membres de la Cellule de Crise Communale doivent savoir comment s'organiser et comment se coordonner avec les autres services. Pour cela, des formations et des rencontres sont nécessaires.
- la population doit être correctement informée pour connaître les bons réflexes et un comportement adapté en cas d'évènement. Chaque citoyen a donc la responsabilité de s'informer.

Mais l'élaboration du PCS et du DICRIM n'est pas une fin en soi. La principale difficulté est de maintenir une dynamique pour que les outils soient à jour et que les personnes impliquées restent prêtes à tout moment. Il convient pour cela d'identifier un élu et un agent communal « Chargés du PCS », c'est-à-dire responsables de son maintien opérationnel. Les exercices de simulation du PCS sont aussi un moyen de prévenir l'obsolescence d'un PCS, d'en vérifier sa pertinence et de rappeler à chacun son rôle et ses responsabilités. Enfin, il est capital après des élections municipales, que les élus sortants passent le flambeau à leurs successeurs pour assurer la continuité et la pérennité de la démarche.



Préparation du PCS par l'équipe municipale. Commune d'Avrieux.

## L'équipe « risques » du SPM

Le Syndicat du Pays de Maurienne a mis en place une équipe technique de trois personnes pour animer les programmes de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques sur la vallée. L'équipe est ainsi composée :

D'un chargé de mission rivière pour l'animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), la réalisation des actions portées directement par le SPM et l'accompagnement des communes. Depuis 5 ans, le poste est occupé par Anne CITTERIO. Elle laisse sa place mi-février à Adrien DUPART

D'un chargé de mission Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) pour accompagner les communes dans l'organisation de la gestion de crise. Mélina DIOT, qui s'est impliquée depuis un peu plus de 5 ans sera remplacée par Frédéric MARTINELLY qui a pris ses fonctions mi-février.

D'une chargée de mission pour la Gestion Intégrée des Risques Naturels. Ce programme initié depuis 3 ans, est actuellement animé par Marjorie SOLER.

Pour aller plus loin : [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)

**Bilan du soutien apporté aux communes par le Syndicat du Pays de Maurienne depuis octobre 2007 :**

**Aide à l'élaboration de 40 PCS et DICRIM,**

**Animation de 36 réunions techniques d'information sur le PCS et de coordination interservices,**

**Appui dans la mise en place de 19 réunions publiques sur les risques.**

## PRÉVENTION DES INONDATIONS ET QUALITÉ DES MILIEUX

# L'entretien des cours d'eau, une affaire à suivre de près

Les cours d'eau de Maurienne sont très producteurs en matériaux, c'est-à-dire qu'à chaque événement hydrologique (crue, lave torrentielle) ils transportent des sédiments du haut des montagnes vers leur confluence. C'est une dynamique naturelle et nécessaire au bon fonctionnement des cours d'eau.

Quand les cours d'eau sont dans des vallées inhabitées, ce fonctionnement ne dérange personne. Il participe même à la richesse et à la diversité des milieux naturels.

Cependant, dans des vallées occupées par les habitations, les voies de communication et les entreprises, il existe un risque lié à la présence des installations humaines à proximité d'un torrent actif. Les sédiments sont déposés ou repris par l'eau de façon irrégulière, en fonction de la variation des débits. Ceci génère une modification de la géométrie du lit qui peut accentuer le risque de débordement ou le risque de destruction des berges. Jusqu'à présent, la seule solution appliquée consiste à construire des digues et enlever les matériaux que l'on pense excédentaires.

Ces pratiques ont cependant des impacts sur le bon fonctionnement des cours d'eau et sur la protection des riverains : l'endiguement a réduit la largeur des cours d'eau et des zones naturelles de dépôt des sédiments. Ceux-ci ne pouvant plus s'étaler dans un lit large, ils s'accumulent et rehaussent le cours d'eau, augmentant ainsi le risque de débordement en cas de crue. Dans

une approche à court terme, il devient alors nécessaire de curer, c'est-à-dire d'enlever des matériaux pour rabaisser le fond du lit. A l'inverse, un curage trop intense détruit le fond du lit et fragilise les protections de berge. Aujourd'hui, le lit de l'Arc est tellement contraint par des ouvrages de protection et son fonctionnement modifié par les ouvrages hydroélectriques que la rivière nécessite une surveillance et un entretien régulier toujours plus fréquent et coûteux. Le danger est d'autant plus grand que les digues ont donné un faux sentiment de sécurité et favorisé la construction au plus près des cours d'eau.

C'est pourquoi, un plan de gestion des sédiments est un outil adapté pour organiser la surveillance et définir les opérations d'entretien sur le long terme. Il est désormais exigé, hors situation d'urgence, pour l'obtention d'une autorisation de curage ou de travaux dans le lit des cours d'eau conforme à la loi sur l'eau. Plusieurs communes de Maurienne ont commencé à élaborer un plan de gestion qui sera valable 10 ans, notamment Bessans, Termignon, Avrieux.

### PLAN DE GESTION DES SÉDIMENTS POURQUOI ? COMMENT ?

#### UNE GESTION RÉFLÉCHIE ET ORGANISÉE

Basé sur un diagnostic initial et des objectifs clairement établis, le plan de gestion sert à définir et programmer les actions d'entretien des boisements de berge et des sédiments du lit des cours d'eau. Il répond à

plusieurs besoins comme la prévention contre les inondations par l'élimination des obstacles à l'écoulement, le bon fonctionnement des milieux aquatiques (qui participe à une meilleure gestion des crues) et la valorisation du paysage. Il permet en outre, par la programmation pluriannuelle, de répartir les dépenses sur plusieurs années. L'intérêt principal est ainsi d'organiser la gestion du cours d'eau et d'éviter les interventions intempestives et contre-productives.

### DÉVELOPPER LES ACTIONS PRÉVENTIVES ET COORDONNÉES

Les cours d'eau étant dépendants les uns des autres, il est préférable de concevoir leur gestion de manière collective afin d'élaborer des interventions cohérentes. La prévention consiste à s'assurer que le cours d'eau est en bon état de fonctionnement et permet le passage des crues sans élément augmentant les risques. Il ne s'agit pas de supprimer les crues, chose impossible, mais de limiter leurs conséquences, dans le respect de la qualité des milieux aquatiques. Aujourd'hui, les cours d'eau de Maurienne manquent souvent d'entretien et les événements catastrophiques sont ainsi plus destructeurs. Les travaux de remise en état sont alors plus conséquents et donc très coûteux.

### SE CONFORMER AU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ALLÉGER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Toute intervention dans le lit d'un cours d'eau doit se conformer à une réglementation spécifique, notamment la loi sur l'eau. Dans ce cadre, les opérations d'urgence sont limitées à de vraies situations d'urgence (post-catastrophe) pour la sécurité des personnes. Un programme pluriannuel permet de répondre aux exigences réglementaires



Ruisseau du Claret à Modane

pour la durée de la programmation : respect de la loi sur l'eau, Déclaration d'Intérêt Général pour intervenir sur des terrains privés, étude d'impact si nécessaire. Les démarches sont certes plus longues au départ mais facilitent les interventions par la suite. Il est donc nécessaire de bien concevoir toutes les étapes.

### OBTENIR DES CO-FINANCEMENTS PUBLICS

Il est possible d'obtenir des aides publiques mais cela reste plus difficile pour une commune seule. Le fait de réaliser un plan de gestion pluriannuel à une échelle cohérente (tout ou partie du réseau hydrographique), permet à tous les partenaires de s'accorder sur les actions, leur pertinence et leur échelonnement. Les actions rentrent ainsi dans les lignes finançables par les partenaires publics (Conseil général et Agence de l'eau).

## MIEUX CONNAÎTRE LE TERRITOIRE POUR MIEUX ANTICIPER

### Un observatoire du risque inondation en Maurienne

La Maurienne se dote d'un outil d'observation et d'évaluation du risque inondation afin de capitaliser les connaissances (conserver la mémoire des événements, des actions et des données récoltées) et d'améliorer les diagnostics. L'observatoire du risque inondation, en travaillant avec les données du passé, doit permettre de mieux appréhender l'avenir et d'assurer une cohérence entre les différentes actions à l'échelle de la vallée.

L'observatoire a pour vocation d'être à la fois :

- un outil de connaissance (référentiel) sur l'état du risque et d'observation sur l'évolution de ce risque ;
- un outil d'évaluation et d'aide à la décision en rapport avec les stratégies de prévention mises en œuvre ;
- à terme, un vecteur d'information et de sensibilisation de tous les acteurs du territoire et notamment du public, sur la problématique des inondations.

## Bramans

### une protection pour limiter l'érosion de berge aux Verneys

Suite à différentes crues passées, la berge de l'Arc au droit du hameau des Verneys à Bramans a reculé de plusieurs mètres. La rivière forme un méandre à cet endroit ; il s'agit d'une évolution tout à fait naturelle. Cependant, au vu des aménagements, qui à plus ou moins long terme pourraient être touchés, la commune de Bramans a choisi de réaliser une protection de berge contre l'érosion. Le bureau d'étude Hydrétudes a proposé une protection mixte en enrochement et technique végétale. Les travaux ont été réalisés cet automne mais il faudra attendre le printemps pour voir la végétation se développer sur le haut des berges...

Le coût de l'opération s'élève à 535 600 €, financés à 43% par l'État et 36% par le Département.



## Valloire

### vers un plan de gestion des sédiments

De par sa position géographique en tête de versant, la commune de Valloire est régulièrement confrontée à des problèmes de gestion de ses cours d'eau (crue, lave torrentielle, enfouissement du lit, apport massif et problème de stockage des sédiments, etc.). Malgré les ouvrages construits pour se protéger, la commune, implantée en grande partie dans le lit majeur de la Valloirette et de la Neuvachette, reste fortement vulnérable. A de nombreuses reprises déjà, des travaux de réparation de digues, de reconstruction des ponts et des réseaux ont dû être entrepris. Ces interventions en urgence représentent un coût important pour la commune et les financeurs (CG73, Etat, Agence de l'Eau). C'est pourquoi, la commune réfléchit actuellement à la mise en place d'un moyen plus efficace et durable de gestion de ses cours d'eau.

La création d'un Comité de gestion et de suivi des risques naturels a permis d'avancer sur cette question. Cette instance, créée dans le cadre de l'opération « Sites pilotes de Gestion Intégrée des Risques Naturels » financée par l'Europe (FEDER) et la Région Rhône-Alpes, permet de réunir annuellement ou suite à un événement majeur, l'ensemble des partenaires techniques et institutionnels impliqués dans la gestion des risques de Valloire.

Les travaux de ce Comité ont abouti à la nécessité de mettre en place un plan de gestion permettant de programmer et de coordonner les actions de gestion des cours d'eau de manière cohérente et transparente. A terme, les démarches administratives seront facilitées, les interventions sur les ouvrages seront anticipées et le budget alloué à ce type de dépenses sera lissé et programmé sur plusieurs années. La conception de ce plan de gestion devrait démarrer courant 2013.

